

Conditions générales de livraison et d'utilisation (CGLU) de la société Hiltbrand Systemtechnik AG, CH-5506 Mägenwil pour la famille de produits switchclock

(Validité à compter du 04.05.2023)

1. Validité

- 1.1 La société Hiltbrand Systemtechnik AG, Eichlistrasse 17, CH-5506 Mägenwil (ci-après désignée sous le terme de HST) fabrique et vend des horloges de commandes de sa propre marque switchclock (ci-après désignés sous le terme d'appareils switchclock).
- 1.2 Les appareils switchclock doivent être configurés en ligne. La configuration en ligne ne peut intervenir qu'avec l'aide du service Internet switchclock.com (ci-après désigné sous le terme de logiciel de réglage).
- 1.3 L'achat de tous les produits de HST est soumis aux conditions générales de livraison (ci-après désignées sous le terme de CGL) de la société Hiltbrand Systemtechnik AG.
- 1.4 L'achat d'appareils switchclock ainsi que l'utilisation du service Internet switchclock.com est foncièrement soumis aux présentes conditions générales de livraison et d'utilisation de la société Hiltbrand Systemtechnik AG pour la famille de produits switchclock (ci-après désignées sous le terme de CGLU).
- 1.5 En cas de litige, les présentes CGLU sont prioritaires par rapport aux CGL.
- 1.6 Il est de la seule responsabilité de l'acheteur de s'assurer que l'utilisation des appareils switchclock achetés correspond bien aux besoins effectifs de l'acheteur dans le respect des présentes CGLU.
- 1.7 Les présentes CGLU sont librement consultables à tout moment sur le site switchclock.com.
- 1.8 Les présentes CGLU sont applicables pour toute relation contractuelle entre HST et l'acheteur d'appareils switchclock. Les présentes CGLU deviennent partie intégrante de tout contrat conclu entre HST et les acheteurs d'appareils switchclock, dans la mesure où il n'y a pas eu d'accord divergeant entre les parties. Des dispositions divergentes des présentes CGLU et concernant un acheteur d'appareils switchclock n'ont pas de validité. Les éventuelles divergences nécessitent l'accord explicite par écrit de HST avant l'achat des appareils. Des conditions d'achat ou d'autres conditions commerciales mentionnées unilatéralement par l'acheteur dans la commande du client ne sont valables à aucun moment si elles n'ont pas été explicitement reconnues de manière séparée et par écrit de la part de HST.
- 1.9 Avec l'achat d'un appareil switchclock, l'acheteur de ces appareils accepte les présentes CGLU.
- 1.10 Lors de la première utilisation du logiciel de réglage, les présentes CGLU doivent être explicitement acceptées.

2. Prestations de HST / Obligations de l'acheteur

- 2.1. Chaque appareil switchclock dispose de son propre numéro de série (unit number). Pour l'utilisation des applications et pour la mémorisation des réglages de chaque appareil switchclock (résultat du travail d'une session Internet), l'acheteur dispose d'un propre compte (emplacement mémoire) au sein du centre informatique de HST pour chaque appareil switchclock. Pour chaque appareil switchclock (unit number), l'acheteur peut modifier des données, les enregistrer sur le serveur ou les télécharger sur son propre ordinateur via une interface USB. La banque de données switchclock auprès du centre informatique (Hosting) de HST est protégée de tout accès par des personnes non autorisées au moyen de mesures de sécurité adaptées en fonction de l'évolution de la technique. Le Hosting de HST n'est joignable que par Internet, via le logiciel de réglage et au moyen de la saisie d'un mot de passe spécifique au client. Au sein de la banque de données, HST met à disposition (prestation serveur) les prestations informatiques nécessaires et prévisibles dans le cas d'une utilisation typique des appareils switchclock. L'exploitation des ordinateurs clients nécessaires pour l'utilisation ou pour la représentation de l'application, est exclusivement de la responsabilité de l'acheteur.
- 2.2 Si l'appareil switchclock est exploité directement sur Internet, il faut impérativement respecter ce qui suit:
L'appareil switchclock communique régulièrement avec les deux serveurs clock.switchclock.ch et stbbyclock.switchclock.com via le port 443 (crypté SSL). La résolution du nom DNS s'effectue alors via le port 53 (tous ces paramètres ne sont pas modifiables).

Remarque :

L'adresse IP des serveurs peut changer à tout moment.

Si la connexion Internet est établie via un serveur proxy, il est possible qu'il ne soit pas possible d'établir une connexion avec les serveurs susmentionnés en raison du certificat SSL.

- 2.3 Il est ainsi permis à l'acheteur d'utiliser les applications avec des exigences réduites par rapport aux prestations informatiques mises à disposition par l'acheteur et sans procéder à une copie locale du logiciel de réglage. Il n'existe pas de logiciel de réglage pour les appareils switchclock qui fonctionnent indépendamment d'Internet et indépendamment d'un ordinateur possédant un accès Internet. L'acheteur peut et doit traiter et enregistrer les données exclusivement sur le serveur. switchclock et c'est à partir de là qu'il doit les transférer vers l'appareil switchclock.
- 2.4 L'acheteur reçoit un droit d'accès personnel (mot de passe) pour le serveur switchclock sur une fiche jaune qui est jointe à la livraison de l'appareil switchclock. Avec ce mot de passe, l'acheteur peut se logger sur la page d'accueil switchclock.com. En se loggant, l'acheteur doit indiquer une adresse E-mail valide. Cela permet à l'acheteur de se faire envoyer un nouveau mot de passe par E-mail en cas de perte du mot de passe attribué.
- 2.5 L'acheteur est seul responsable de la préservation des données d'accès. HST décline toute demande de dommages et intérêts au titre de l'utilisation des applications par une personne tierce qui est parvenue indûment aux données d'accès de l'acheteur. Le logiciel de réglage dispose de ce que l'on appelle un "service E-mail en cas d'oubli du mot de passe". Cela permet à l'acheteur en cas de perte du mot de passe, de s'en faire adresser un nouveau sur l'adresse E-mail valide. Si l'acheteur venait à oublier son mot de passe et si l'adresse E-mail indiquée par ses soins ne fonctionne plus, il faut demander un nouveau mot de passe auprès de HST. Seul l'acheteur légalement enregistré reçoit un nouveau mot de passe. Sur présentation des données légales, un nouveau mot de passe est adressé à l'acheteur par E-mail. Cette opération n'est réalisée qu'après l'identification réussie de l'acheteur et exclusivement pendant les heures normales de bureau en semaine en Suisse. L'acheteur peut modifier le mot de passe une fois qu'il s'est loggé.
- 2.6 En règle générale, le logiciel de réglage en ligne est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. HST se réserve le droit de restreindre les heures de fonctionnement et/ou de les suspendre provisoirement pour des raisons techniques, ainsi que de modifier à tout moment les produits et le logiciel de réglage. Dans toute la mesure du possible, les travaux de maintenance sur le serveur (Hosting) sont réalisés entre 18:00 h et 8:00 h (horaires de Centre Europe) de manière à ce que l'acheteur subisse le moins de gêne possible dans l'utilisation. Dans ce contexte, toute responsabilité de HST est exclue pour des pannes liées à des problèmes techniques, pour la perte de données occasionnée, pour l'interruption des transmissions de données ou pour tout autre problème.
- 2.7 La mise en place de la connexion en ligne vers la plateforme Internet de HST incombe à l'acheteur et ne constitue pas une partie intégrante des services de HST. Cette utilisation du logiciel de réglage a pour condition préalable de la part de l'acheteur, le fait qu'il dispose d'un système d'ordinateur correspondant au niveau technique (Ordinateur personnel) avec un accès Internet en état de fonctionnement. Sur ce système informatique, il faut que soit installé l'un des Web browser suivants: Internet-Explorer, Firefox, Safari ou Google-Chrome. L'utilisation, l'acquisition et l'entretien de tels systèmes informatiques clients avec les logiciels correspondants, sont exclusivement l'affaire de l'acheteur et ne constituent à aucun moment une partie intégrante du contrat qui est signé entre l'acheteur et HST.
- 2.8 Le logiciel de réglage n'est pas optimisé pour des applications mobiles telles que les tablettes PC, les téléphones portables, les Smartphones, les ordinateurs portables ou les appareils similaires. Une utilisation sur de tels appareils est exclusivement effectuée aux risques et périls de l'acheteur. HST décline toute forme de responsabilité à ce sujet.
- 2.9 Pour la durée du contrat d'utilisation en question (voir également durée de contrat au point 6), HST accorde à l'acheteur le droit d'utilisation dé-

... messen, steuern, regeln, schützen
... contrôle, et maîtrise des fluides

fini ci-après pour le logiciel de réglage switchclock conformément aux prestations payées par l'acheteur. En ce qui concerne le logiciel de réglage mis à disposition, HST accorde à l'acheteur un droit non transmissible et non exclusif d'utilisation du logiciel au sein du système de HST. Du fait du droit d'utilisation précité, l'acheteur ne se voit pas attribuer de propriété et de droit immatériel en ce qui concerne le logiciel.

- 2.10 Les éventuels défauts ou dysfonctionnements des appareils switchclock et du logiciel de réglage doivent être communiqués à HST exclusivement par un E-mail adressé à info@switchclock.com en indiquant les coordonnées complètes du client, le nom, l'adresse, le téléphone, l'adresse E-mail, l'unit number, le mot de passe et la copie de la facture. La possible description du défaut doit être précise et complète. Ne sont pas considérées comme défaut, les erreurs d'utilisation ou d'exploitation. Sous le terme de défaut, il faut comprendre des défauts concernant le logiciel de réglage ou la disponibilité du logiciel de réglage.
- 2.11 Après la réception d'un signalement complet d'un défaut, HST vérifie le défaut possible en fonction de ses possibilités techniques et pendant les heures habituelles de bureau. Si le défaut est reconnu comme tel par HST, l'acheteur en sera informé par E-mail. Après cette réponse, le défaut fera l'objet d'une remise en état dans un délai de 5 jours de travail délai de remise en état du défaut après l'identification et l'acceptation du défaut. La règle foncièrement applicable veut que l'acheteur entreprenne au niveau de l'appareil, tout ce qui lui est possible pour aider à remédier au défaut. Au cas par cas, HST se réserve le droit de procéder à une prolongation adaptée du délai de remise en état. Ce délai de prolongation est également communiqué par E-mail à l'acheteur. Si même à l'issue d'un délai supplémentaire adapté, il n'est pas possible de remédier au défaut, l'acheteur a la possibilité de réclamer de HST, le montant du prix d'achat de l'appareil pendant un délai de garantie de 12 mois à partir de la date de livraison. Toute autre prétention de la part de l'acheteur est exclue.
- 2.12 Une formation de la part de HST pour les appareils switchclock et pour leur logiciel de réglage ou le conseil des utilisateurs en ce qui concerne les applications planifiées, n'est pas comprise dans le prix d'achat des appareils switchclock ou des modules supplémentaires de logiciel. Si l'acheteur venait à désirer une telle formation par téléphone ou personnelle ou un conseil, celle-ci sera proposée par HST ou par ses distributeurs dans les différents pays, de manière individuelle et par écrit, et sera dans tous les cas soumise à des coûts. Une éventuelle installation du matériel informatique livré n'est pas non plus comprise dans le prix de vente. La livraison des appareils switchclock doit être considérée comme une simple livraison de composants. Dans le Notice d'utilisation et de montage (NUM) qui constitue une partie intégrante des présentes conditions d'utilisation, il est clairement indiqué quelles sont les qualifications du personnel nécessaire pour l'utilisation et la mise en œuvre d'un appareil switchclock. A partir de ces NUM et des textes d'assistance du logiciel de réglage, toutes les informations nécessaires sont fournies pour un fonctionnement en toute sécurité d'un appareil switchclock.
- 2.13 Les indications fournies dans la description du produit Notice d'utilisation et de montage (NUM) ainsi que les fonctions décrites dans les textes d'assistance du logiciel de réglage, doivent uniquement être considérées comme des caractéristiques garanties dans la mesure où l'acheteur s'en tient strictement à tous les documents et notices cités dans ce point.
- 2.14 L'acheteur est informé de ce que pour tous les participants au système de communication d'Internet, il existe en règle générale la possibilité ou le risque d'un accès sans autorisation aux données se trouvant dans la transmission ou de voir même de telles données être modifiées. L'acheteur assume ce risque en toute connaissance de cause.
- 2.15 Les différents Browser compatibles sont indiqués à l'acheteur au sein des textes d'assistance du logiciel de réglage.
- 2.16 Si l'acheteur accorde à une tierce personne, quelle que soit son appartenance, l'utilisation de son appareil ou l'accès au logiciel d'utilisateur avec le mot de passe, alors l'acheteur en est seul responsable.

3. Droits d'auteur et autres droits intellectuels

- 3.1. La société HST se réserve tous les droits d'auteur et autres droits protégés concernant tous les produits, aussi bien le matériel informatique que le logiciel, y compris le Layout, et concernant leur contenu. En particulier, ne sont autorisés qu'avec l'accord explicite de HST, la divulgation, la modification, l'offre, la vente, la duplication, ainsi que la diffusion, l'envoi, la location et les licences des contenus de HST (textes, tableaux, images, vidéos, graphiques, programmes et autres prestations de services). Il est strictement interdit de représenter les pages web de HST ou leur contenu, que ce soit en totalité ou partiellement, au moyen d'aides techniques (par exemple „Framing“).

4. Paiements et réalisations des prestations

- 4.1. Les paiements exigés par HST au titre des prestations de livraison du matériel informatique, ainsi que pour l'utilisation du logiciel de réglage, résultent de l'accord contractuel qui a été conclu.
- 4.2 Tous les prix de vente des appareils switchclock et du logiciel de réglage avec les modules supplémentaires s'entendent pour la Suisse hors taxe à la valeur ajoutée au taux légal en vigueur et sans l'emballage et le transport des appareils switchclock. A l'étranger, ce sont les indications de prix des revendeurs officiels pour les appareils switchclock qui sont applicables. La liste des revendeurs officiels est consultable sur la page d'accueil de switchclock.com.
- 4.3 Si l'acheteur est en retard de paiement en ce qui concerne les paiements contractuels pour les appareils switchclock achetés, ou pour d'autres prestations assurées par HST, alors HST est en droit d'exiger des intérêts de retard pour un montant défini par la loi. De même manière et de dans de tels cas, HST est en droit de bloquer l'accès au logiciel de réglage (= utilisation de l'appareil) jusqu'à la réception du paiement de manière conforme.
- 4.4 L'acheteur ne peut faire valoir des contre-prétentions à l'encontre de HST que pour des prétentions expressément reconnues par HST ou ayant été constatées avec force de loi. L'acheteur ne dispose du droit de faire valoir une retenue de prestation que dans le cadre de contre-prétentions incontestées ou ayant force de loi.

5. Réclamations / Responsabilité

- 5.1. Les parties sont d'accord sur le fait qu'en vertu du développement de la science et de la technique, il n'existe pas de procédé permettant de garantir l'absence de défaut des programmes de traitement des données et des systèmes de transmission des données. HST n'assume aucune garantie quant à l'absence de défaut du programme de traitement des données, ainsi que du système de transmission des données, et en particulier pour l'exactitude des informations contenues dans le système, ainsi que pour la capacité de fonctionnement parfaite de la structure de données.
- 5.2 Les parties reconnaissent en outre que la réalisation de la prestation de HST est liée à la disponibilité permanente des installations de communication comme Internet et que HST n'est pas en mesure de garantir une disponibilité à 100 %.
- 5.3 De même, HST n'est pas en mesure de garantir la capacité de fonctionnement des éventuels logiciels provenant de tiers et que l'acheteur utilise dans le cadre des demandes de service de HST.
- 5.4 Sous sa propre responsabilité, l'acheteur doit prendre toutes les mesures de précaution adaptées contre les dommages dans son environnement d'exploitation qui pourraient survenir par une interruption ou par un défaut du dispositif de communication, y compris les logiciels de communication correspondants, ou par une interruption de l'alimentation électrique. Les données situées sur le serveur de HST sont protégées par des mesures de sécurité correspondant aux possibilités de la technique, il n'est toutefois pas possible d'exclure une perte totale des données concernant les programmes utilisateur du fait d'événements imprévisibles tels que l'incendie, le dégât des eaux ou d'autres phénomènes liés à l'environnement comme par exemple un tremblement de terre ou d'autres événements naturels. **L'acheteur doit imprimer et conserver de manière sécurisée, les programmes effectués dans le logiciel de réglage via une impression d'écran. Il en va de même pour les données de la fonction d'enregistreur de données. S'il y a un cas de perte de données irrémédiable, alors HST décline toute responsabilité à ce sujet.**
- 5.5 **De même HST n'assume pas de responsabilité quant à une technique défaillante, pas plus que pour les dommages occasionnés par les virus informatiques, les programmes espions et/ou les autres programmes nuisibles tels que les Malware, les Spyware, les Cyber attaques, ou par d'autres attaques de hackers. Il n'y a pas non plus de responsabilité pour les conséquences d'interruption d'exploitation qui résultent de dysfonctionnements de toute nature ou qui servent à remédier aux dysfonctionnements, à la maintenance et à l'introduction de nouvelles technologies.**
- 5.6 Les programmes mis à disposition par HST sont réalisés avec beaucoup de soin et ont fait l'objet d'une programmation par des sociétés spécialisées ayant fait leurs preuves. Toutefois, le caractère exact, intégral, ainsi que l'actualisation ininterrompue de produits ne sauraient être garantis. HST décline toute responsabilité à ce sujet. L'utilisation des programmes, des informations et des données HST doit être effectuée dans le respect des droits de propriété et d'auteur de HST et elle intervient aux propres risques de l'acheteur. Les contenus publiés dans les

... messen, steuern, regeln, schützen
... contrôle, et maîtrise des fluides

produits peuvent également provenir de tiers. HST et ses fournisseurs de données ne garantissent ni l'exactitude et l'intégralité, ni l'actualisation de ces données. HST décline toute responsabilité à ce sujet. Les mêmes restrictions de responsabilité s'appliquent aux collaborateurs, aux représentants et aux auxiliaires d'exécution de HST.

- 5.7 S'il existe un défaut reconnu par HST, alors les prétentions de l'acheteur au titre de ce défaut sont limitées au droit de remise en état. En cas d'échec de la remise en état, l'acheteur se voit réserver le droit de diminuer la rémunération ou selon son libre choix, de se retirer de l'achat d'appareils switchclock. L'acheteur ne peut bénéficier de ce droit que pendant la durée de garantie.
- 5.8 Dans la mesure de ce qui est légalement admissible, la responsabilité de HST est dans tous les cas limitée au montant qui a été facturé à l'acheteur pour le produit correspondant. En aucun cas, HST n'assume de responsabilité pour de quelconques dommages consécutifs, pour des interruptions d'exploitation ou pour un manque à gagner.
- 5.9 HST n'assume aucune responsabilité quant aux versions préliminaires ou de tests concernant des programmes, des sites web ou des microsites. Si elles sont accessibles, de telles pages sont expressément signalées en qualité de version test. En ce qui concerne les versions tests qui sont mises à la disposition du client gratuitement et à sa demande, toute prétention en matière d'exactitude ou de demande en dommages et intérêts est foncièrement rejetée.

6. Signature du contrat, durée du contrat et résiliation du contrat

- 6.1. Le droit de l'acheteur concernant l'utilisation du logiciel de réglage n'est généré qu'avec la livraison de l'appareil switchclock en question par l'acheteur.
- 6.2 HST s'engage à mettre à la disposition de l'acheteur, le logiciel de réglage pendant une durée de 10 ans à partir de la livraison de l'appareil switchclock en question. Une éventuelle mise à disposition à plus long terme du logiciel de réglage au profit de l'acheteur en question constitue une prestation purement volontaire de la part de HST et sur laquelle l'acheteur n'a aucune prétention légale. A l'issue du délai de 10 années, HST se réserve le droit de mettre un terme à tout moment à la mise à disposition du logiciel de réglage.

7. Déclaration de protection des données / Hosting

- 7.1. Lors de l'utilisation du logiciel de réglage, HST collecte, enregistre et utilise des données à caractère général et non personnelles concernant les acheteurs enregistrés. A cette occasion, il y a entre autre la mise en place de ce que l'on appelle des "Cookies". Il s'agit de fichiers textes qui sont enregistrés sur le système utilisateur et qui permettent une analyse de l'utilisation des produits. Cette technologie permet d'identifier les divers acheteurs en qualité de visiteurs et de leur proposer des prestations de services, ainsi que des produits individualisés. De telles données de tracking sont enregistrées de manière séparée par rapport aux éventuelles données personnelles recueillies. Le recueil s'effectue exclusivement sous forme anonyme de telle sorte à ce qu'à aucun moment, il ne soit possible d'identifier l'acheteur individuel. Seule une relation avec l'adresse IP connue est possible sans pour autant pouvoir identifier personnellement l'acheteur qui est derrière cette adresse.

- 7.2 Les parties conviennent de ce que toutes les informations et en particulier les données personnelles, telles que les adresses E-mail, les réglages de logiciels, les données de programmation doivent être traitées de manière confidentielle. HST est à tout moment en droit de faire gérer les données enregistrées par des sociétés externes de Hosting (serveurs externes). Il est bien évident que les sociétés tierces mandatées par HST sont soumises de la même manière à cette déclaration de protection des données. Le choix des sociétés tierces incombe uniquement à HST. A tout moment, et sans information préalable adressée aux acheteurs, les sociétés tierces peuvent être à nouveau désignées.
- 7.3 Les réglementations édictées dans cette rubrique sont également valables après la fin de la relation contractuelle pour une période maximale de 5 années.

8. Dispositions finales

8.1. Lieu d'exécution

Dans la mesure où il ne résulte rien d'autre de la confirmation de commande, HST réalise ses prestations au siège de la société.

8.2 Adaptations

HST se réserve expressément le droit de modifier les présentes CGLU à tout moment. Si l'on procède à des adaptations de cette nature, HST les diffuse sans délai sur le site switchclock.com. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'informer sur les pages Internet switchclock.com de HST pour connaître la version des CGLU en cours de validité.

A la première utilisation du logiciel de réglage à l'issue de la modification des présentes CGLU, il faut expressément donner son accord.

8.3 Invalidité partielle

Si certaines dispositions des présentes conditions d'utilisation ou de la déclaration de protection des données étaient invalides ou le devenaient, cela n'altérerait en rien la validité des autres dispositions. La disposition invalide sera remplacée par une nouvelle disposition qui se rapproche le plus possible de la disposition invalide dans ses effets économiques et juridiques.

8.4 Droit applicable et for juridique

En ce qui concerne toutes les relations juridiques entre la HST et les acheteurs, c'est le Droit Suisse qui est applicable. Le for juridique exclusif dans le cadre de litiges issus des présentes conditions d'utilisation et de la déclaration de protection des données qui y est intégrée, est constitué par les tribunaux réglementaires ayant compétence à CH-5400 Baden Suisse, sous réserve de for juridique divergeant et impératif en Suisse.

CH-5506 Mägenwil, le 04.05.2023

Conditions générales de livraison (CGL) Hiltbrand Systemtechnik AG, CH-5506 Mägenwil

(valables à partir du 01.01.2021)

1. Généralités / droit applicable

- 1.1 Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les livraisons effectuées au client (ci-après l'acheteur) par la société Hiltbrand Systemtechnik AG (ci-après le fournisseur). En passant la commande, l'acheteur accepte expressément ces conditions.

L'achat d'appareils de la famille de produits switchclock et l'utilisation du service Internet switchclock.com sont soumis à des Conditions générales de livraison et d'utilisation (CGLU) supplémentaires de la société Hiltbrand Systemtechnik AG pour la famille de produits switchclock. Les CGLU peuvent être consultées à tout moment sur switchclock.com.

- 1.2 Toute dérogation à ces CGL, notamment l'acceptation d'autres conditions générales comme les normes SIA par exemple, les conditions d'achat de l'acheteur, etc., est uniquement valable si elle a été confirmée par écrit par le fournisseur.
- 1.3 Pour les prestations comme l'ingénierie, les planifications, les travaux de mise en service, de maintenance, de montage et de réparation, des conditions individuelles du fournisseur s'appliquent en plus de ces CGL et des dispositions ci-dessus.
- 1.4 Au demeurant, les dispositions du Code des obligations (CO) s'appliquent.
- 1.5 Les présentes CGL entrent en vigueur le 01.01.2021 et remplacent toutes les conditions générales de livraison antérieures de la société Hiltbrand Systemtechnik AG.

2. Caractère contraignant des délais de livraison, des confirmations de commande, des changements de commande, des annulations

- 2.1 La confirmation de commande du fournisseur est déterminante pour le volume et l'exécution de la livraison. Si aucune objection n'est communiquée dans les 8 jours de travail suivant l'envoi de la confirmation de commande ou dans les 5 jours de travail pour les délais de livraison allant jusqu'à 10 jours, les spécifications mentionnées sont alors contraignantes.
- 2.2 Le matériel ou les prestations qui ne sont pas contenus dans la confirmation de commande seront facturés séparément.
- 2.3 Les changements ou annulations de la commande après expiration du délai de 8 ou de 5 jours de travail selon le chiffre 2.1 s'appliquent uniquement si le fournisseur en a donné son accord écrit. En outre, les coûts associés sont à la charge de l'acheteur.

3. Prix

- 3.1 Les prix indiqués dans les documents du fournisseur peuvent fondamentalement être ajustés à tout moment et sans préavis, si ces prix n'ont pas été convenus à l'avance par écrit avec une durée de validité correspondante.
- 3.2 Tous les prix indiqués dans les documents du fournisseur s'entendent hors TVA, frais de port et d'emballage, départ CH-5506 Mägenwil, sauf accord contraire.

4. Illustrations, propriétés et caractéristiques techniques

- 4.1 Les caractéristiques techniques, les illustrations, les dimensions, les schémas normatifs et les indications de poids contenus dans les documents du fournisseur comme base des offres sont sans engagement tant qu'ils n'ont pas été expressément intégrés dans la confirmation de commande. Sous réserve de modifications techniques et d'erreurs. Les matériaux peuvent être remplacés par d'autres matériaux équivalents. Dans des cas particuliers, des schémas dimensionnels doivent être exigés par écrit.
- 4.2 L'acheteur est tenu d'informer le fournisseur des conditions de fonctionnement techniques de l'installation avant la soumission de l'offre ou la commande, si celles-ci diffèrent des recommandations générales du fournisseur. Les conditions de fonctionnement techniques peuvent être les conditions de température, les conditions environnementales, les conditions d'installation, les environnements ATEX, l'utilisation de regards, les tensions électriques spéciales ou d'autres conditions inhabituelles comme les conditions météorologiques, les éléments ou d'autres conditions environnementales.

5. Droit d'auteur et propriété sur les dessins et documents techniques

- 5.1 Les dessins et documents techniques remis à l'acheteur et qui ne font pas partie intégrante du matériel et de son utilisation, restent la propriété du fournisseur. Leur utilisation et divulgation à l'état original ou modifié sont uniquement autorisées avec l'accord écrit du fournisseur concerné.

6. Conditions de livraison

- 6.1 Les dates de livraison communiquées sont des dates approximatives. Des retards dans les dates de livraison prévues n'autorisent donc pas l'acheteur à faire valoir des droits de quelque nature que ce soit à l'encontre du fournisseur et/ou à annuler une commande. La date de livraison convenue avec l'acheteur doit être prolongée de façon adéquate par le fournisseur en cas de retard de livraison. L'acheteur doit signaler le retard de livraison au fournisseur par écrit.
- 6.2 Le fournisseur est en droit de refuser la livraison si les conditions de paiement convenues ne sont pas remplies par l'acheteur.
- 6.3 Si les produits livrés ne sont pas réceptionnés par l'acheteur le jour ou la semaine de livraison convenu/e, les produits seront quand même facturés et les frais d'entreposage seront facturés à l'acheteur au tarif en vigueur sur le marché.

7. Conditions d'expédition / de transport

- 7.1 Le fournisseur est libre dans le choix du moyen de transport. Sauf accord contraire par écrit:
- les frais d'emballage et de transport ne sont pas compris dans le prix du produit et seront facturés à l'acheteur séparément en plus du prix du produit;
 - dans les régions de montagne, les produits sont livrés uniquement jusqu'à la station de vallée suisse;
 - dans le cas d'envois par camion, l'acheteur assure le déchargement à ses frais.
- 7.2 Les frais de transport supplémentaires sont à la charge de l'acheteur s'ils relèvent de ses exigences spéciales (express, heures d'arrivée spécifiques, etc.).
- 7.3 Le fournisseur utilise les emballages et moyens de transport qu'il juge appropriés.
- 7.4 Les réclamations en rapport avec les dommages de transport doivent être immédiatement signalées au facteur ou au transporteur par écrit par l'acheteur à la réception de la marchandise. L'acheteur est en outre tenu d'informer le fournisseur le même jour de telles réclamations ou de tels dommages par écrit.

8. Transfert des profits et des risques

- 8.1 Si l'acheteur enlève la marchandise dans les locaux du fournisseur ou si, à la demande du fournisseur, la marchandise est envoyée par l'intermédiaire d'un transporteur ou de tout autre tiers, les profits et risques sont transférés à l'acheteur à la sortie des marchandises des locaux du fournisseur. Si le transport et le déchargement sont effectués par personnel de fournisseur et au moyen des installations de fournisseur, les profits et risques sont transférés à l'acheteur lors du dépôt sur le sol.

9. Reprise des marchandises

- 9.1 Le fournisseur est libre, après un accord écrit préalablement avec l'acheteur, de reprendre contre note de crédit, des marchandises retournées à l'état de neuf par l'acheteur. Il n'y a néanmoins pas d'obligation de reprise de la marchandise. Ne sont fondamentalement pas reprises, les marchandises personnalisées commandées par le client.
- 9.2 Sauf convention écrite contraire, les notes de crédit ne sont pas remboursées, mais imputables uniquement à d'autres créances du fournisseur vis-à-vis de l'acheteur. La valeur d'une note de crédit ne peut, en principe, pas s'élever à plus de 80 % du prix du produit (hors TVA, frais d'expédition et d'installation).

9.3 Les marchandises retournées doivent être envoyées port payé et emballées à l'adresse indiquée accompagnées du bulletin de livraison.

10. Contrôle / réclamation des défauts à la réception

10.1 L'acheteur est tenu de contrôler les marchandises immédiatement après leur réception. Les marchandises qui ne concordent pas avec le bulletin de livraison ou qui présentent des défauts visibles doivent être réclamées dans un délai de 8 jours suivant la réception par écrit (voir le chiffre 7.4 pour les dommages liés au transport). En l'absence de réclamation de l'acheteur, les livraisons et prestations du fournisseur sont réputées approuvées.

10.2 Toute réclamation soumise en dehors des délais prévus conduit à la déchéance des obligations de garantie du fournisseur.

10.3 Si l'acheteur souhaite obtenir des certificats d'usine, des attestations et/ou d'autres tests d'acceptation, ceux-ci doivent être convenus par écrit avant la commande. Les coûts associés sont à la charge de l'acheteur.

10.4 Les réclamations n'annulent pas les délais de paiement.

11. Réclamations pour les défauts non détectables à la réception de la marchandise

11.1 Les défauts qui n'étaient pas facilement détectables à la réception de la marchandise doivent être réclamés par l'acheteur sans délai (procédure similaire à celle décrite au chiffre 10), dès qu'ils ont été identifiés.

12. Période de garantie

12.1 La période de garantie est de 12 mois à compter de la date de livraison pour tous les produits.

12.2 Pour les marchandises livrées à une date ultérieure ou pour les marchandises améliorées dans le sens de l'exécution des obligations de garantie, la période de garantie est prolongée de 12 mois à partir de la date de livraison pour les pièces échangées. Le délai n'est toutefois pas prolongé pour les pièces des marchandises initialement livrées ou pour les composants de telles marchandises qui ne présentent pas de défauts.

13. Garantie légale

13.1 Le fournisseur garantit les spécifications des produits contenues dans la confirmation de commande et l'état sans défaut au moment du transfert des risques. La garantie ne doit être comprise que comme garantie sur site.

13.2 Le fournisseur remplit ses obligations de garantie en améliorant les produits. Il peut, à sa discrétion, réparer les marchandises ou pièces défectueuses de l'installation ou les fournir gratuitement départ-usine ou effectuer la réparation à son siège. Dans ce dernier cas, le client devra lui retourner les marchandises. Les marchandises livrées en dehors de la Suisse doivent toujours être renvoyées au fournisseur pour réparation. Les pièces échangées deviennent la propriété du fournisseur. La réparation est effectuée dans un délai raisonnable. Il s'agit de 14 jours maximum pour les produits standard. Pour les produits spéciaux, ce délai peut être de 6 à 12 semaines après réception des marchandises défectueuses par le fournisseur. Toute autre réclamation de l'acheteur, comme la réduction de prix ou la transformation, est exclue. Les actions en dommages-intérêts, les réclamations pour les coûts indirects, pour les coûts de remplacement et les coûts de détermination des causes de défauts (expertises, etc.) sont exclues.

13.3 Si pour des raisons impérieuses (urgence), le remplacement ou la réparation de pièces défectueuses doit être effectué/e par l'acheteur, les coûts sont uniquement à la charge du fournisseur si ce dernier a validé la procédure au préalable par écrit. Les travaux de réparation doivent être proportionnels; les coûts sont uniquement remboursés s'ils correspondent aux taux usuels des travaux en régie. Seul le fournisseur peut décider s'il s'agit d'un cas d'urgence. S'il est démontré après analyse des marchandises réclamées que le fournisseur n'est pas en faute, les coûts ne seront alors pas à sa charge.

13.4 Ces obligations de garantie sont valables uniquement si les défauts sont réclamés en temps opportun (cf. chiffres 10. et 11.).

13.5 Les obligations de garantie expirent si l'acheteur ou un tiers modifie les produits ou les répare sans l'accord écrit préalable du fournisseur.

13.6 Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les conditions marginales pour l'exécution normale de la preuve de performance sont mises en place.

14. Exclusion de garantie

14.1 Sont exclus de la garantie, tous les défauts causés par

- la force majeure, la conception et l'exécution d'installations qui ne correspondent pas aux règles techniques pertinentes;
- le non-respect des consignes d'utilisation conforme et des directives techniques du fournisseur concernant la planification, une mauvaise installation, une mauvaise mise en service, une mauvaise exploitation, un mauvais entretien et des travaux incorrects effectués sur les produits.
- l'ouverture du robinetterie de sécurité de gaz
- la non-utilisation (dommages dus à l'inactivité) ou l'utilisation excessive des produits;
- les dégâts d'eau, les intempéries et les influences chimiques ou électrolytiques sur les produits;
- un nettoyage incorrect et un mauvais raccordement électrique ou si nos vannes ont subi une trop forte pression.

14.2 Sont exclues de la garantie, les pièces soumises à l'usure naturelle (p.ex. les joints, les membranes, les roulements, etc.) ainsi que le matériel d'exploitation comme les huiles de graissage et similaires.

15. Réserve de propriété

15.1 Le fournisseur conserve la propriété sur les marchandises livrées jusqu'à réception du paiement intégral de l'acheteur. L'acheteur doit s'assurer que toutes les mesures nécessaires à la protection des droits de propriété du fournisseur ont été prises. En cas de retard de paiement de la part de l'acheteur, le fournisseur est en droit de résilier le contrat et de reprendre les marchandises livrées. L'acheteur est tenu de renvoyer les marchandises ainsi exigées.

16. Modalités de paiement

16.1 Date de paiement est de 30 jours nets à partir de la date de facturation.

Les délais de paiement convenus sont contraignants pour les offres.

16.2 Les délais de paiement convenus doivent également être respectés en cas de retard après que la marchandise a quitté l'usine. Il est interdit, de réduire ou de retenir les paiements en raison de réclamations, de notes de crédit pas encore accordées ou de demandes reconventionnelles non reconnues par le fournisseur.

16.3 Les paiements doivent également être effectués si des pièces non essentielles manquent, ou si cela rend impossible l'utilisation des marchandises livrées, ou si des marchandises livrées doivent être améliorées.

16.4 Des intérêts moratoires au taux bancaire usuel seront facturés en cas de retard dans les paiements.

16.5 Le fournisseur est en droit de rendre la livraison des commandes en cours dépendante de la réception des paiements en souffrance ou même d'annuler la commande.

17. For juridique

17.1 Tribunaux ordinaires CH-5400 Baden. Le fournisseur est également autorisé à déposer plainte auprès du tribunal au siège de l'acheteur.

CH-5506 Mägenwil 01.01.2021